

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 153

présenté par

M. Sandrier, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Muzeau, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul et M. Vaxès

ARTICLE 3 TER

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Dans le premier alinéa de l'article 11 de la Constitution, les mots : « ou sociale » sont
remplacés par les mots : « , sociale ou environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.